

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Date de la convocation Le 13 avril 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	20

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, DENUÉ Natacha, CAUDRELIER Julie, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Etaient absents : VASSEUR Etienne ; DIDDEN Allison ; PRUVOST Ingrid

Ont donné pouvoir : FICHELLÉ Marie-Claude à TRICOIT Antoine ; LACRAMPE Thibault à WIDHEN Thierry ; DE BOIS Amandine à PUJOL Lionel ;

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Délibération portant sur la demande de subvention ADVB 2026

Numéro de la délibération : CM260420-D05

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de revalorisation et extension du cimetière.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut solliciter une aide financière du Département du Nord au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – volet Aménagement et Équipements » pour l'année 2026.

Le taux de financement pourra atteindre jusqu'à 20, 30 ou 40% du montant HT des travaux, défini selon trois indicateurs, le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant, et avant application de la bonification éventuelle au titre du dispositif Nord durable.

Les subventions attribuées au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs sont cumulables avec tout autre financement apporté par les personnes publiques (y compris la DETR) dans la limite du plafond légal de 80 % du montant HT des travaux

Le Maire propose au conseil municipal :

- ↳ de déposer un dossier de demande de subvention dans ce cadre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- ↳ La demande de subvention ADVB 2026 (Aide Départementale aux villages et bourg).
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Résultat du vote : Pour : 20 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 28 AVR. 2026